

# Construire des actions et parcours de Développement Professionnel Continu (DPC)

Les professionnels de santé sont soumis à une obligation de Développement Professionnel Continu et doivent satisfaire un parcours de DPC tous les 3 ans. Les intervenants et concepteurs d'actions de formation, d'EPP ou de GDR internes aux établissements de santé peuvent valoriser des actions préexistantes en les reconfigurant conformément aux exigences qualité spécifiques aux actions de DPC ou en créer de nouvelles pour répondre à des besoins actuels. Cette formation-action permettra l'acquisition par ces acteurs d'une méthode de conception de ces actions contribuant au respect de la cohérence pédagogique ainsi que pour déposer ces actions à la publication et l'évaluation par l'ANDPC.

## Objectifs

- Comprendre le cadre du dispositif de DPC et ses enjeux
- Maîtriser l'architecture des parcours D.P.C. médicaux et non médicaux
- Articuler le plan de DPC avec les projets institutionnels et les recommandations de parcours
- Valoriser les actions internes dans le cadre de parcours de DPC et assurer le suivi et la traçabilité
- Comprendre les exigences qualité des actions de DPC
- S'approprier la méthode de conception d'actions de DPC
- Présenter des actions de DPC à la publication et à l'évaluation par l'ANDPC
- Comprendre les différents niveaux de contrôle des actions par l'ANDPC, et leur déroulement

Public & Prérequis	Durée conseillée	Intervenants
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concepteur et formateur d'action de DPC</li> <li>• Responsable ou chargé de formation continue</li> <li>• Ingénieur qualité et gestion des risques</li> </ul> <p>- Aucun prérequis</p>	3 jours	Expert de l'ingénierie pédagogique et du DPC dans le secteur sanitaire et médico-social

## Eléments de contenu

### JOUR 1 :

- Rappel des fondamentaux sur le Développement Professionnel Continu
- Le cadre juridique et enjeux du DPC - Cohérence avec les autres démarches et dispositifs dont la certification périodique des professionnels de santé à l'ordre
- L'obligation triennale de DPC des professionnels de santé
- Les types d'actions de DPC : formation continue, analyse et évaluation des pratiques professionnelles, gestion des risques
- Les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC : focus sur le triennal en cours
- Articulation d'actions de DPC et formules de parcours DPC - Recommandation de parcours de DPC et choix de actions en lien avec l'employeur
- Principes de conception des actions de DPC et respect des critères qualité
- Les différents niveaux de contrôle qualité des actions de DPC par l'ANDPC : points de vigilance, étapes de déroulement de ces contrôles, suites, conséquences et voies de recours

### JOUR 2 :

Conception des actions DPC de type formation continue dans le respect des exigences qualité

- S'approprier les fiches de cadrage opposables de l'ANDPC sur les orientations pluriannuelles de DPC
- Définir les objectifs de l'action en lien avec les compétences à développer
- Justifier le public retenu pour les actions pluriprofessionnelles ou interprofessionnelles
- Elaborer un déroulé pédagogique cohérent de l'action
- Sélectionner la méthode HAS et le format les plus adaptés à l'objectif de formation visé
- Les fiches élaborées par l'ANDPC sur la simulation et les formats d'actions clarifiant les attendus de l'Agence
- Respecter une durée minimale selon le type d'action
- S'appuyer sur des données scientifiquement validées
- Elaborer des supports pédagogiques, reflète de la qualité scientifique et pédagogique
- Définir un dispositif d'évaluation des 4 niveaux d'impacts de l'action – Lien entre évaluation et l'articulation de actions dans un parcours de DPC
- Choisir des concepteurs et intervenants qualifiés par rapport au thème de l'action

### JOUR 3 :

Spécificités des actions de DPC de type EPP/GDR

- Un choix pertinent de la méthode DPC validée par la HAS en lien avec les objectifs visés et le caractère individuel ou collectif de la démarche concernée
- Les fiches élaborées par l'ANDPC sur ces méthodes d'EPP/GDR clarifiant les attendus de l'Agence
- Respecter une durée minimale pour une EPP ou GDR outre la récurrence propre à la méthode
- Le descriptif de la mise en œuvre de l'action d'EPP ou de GDR visée avec précision des modalités de sélection de cas, dossiers et/ou secteurs concernés
- Indication des modalités d'évaluation ou réévaluation des actions d'amélioration des pratiques professionnelles

Dépôt des actions de DPC auprès de l'ANDPC : points de vigilance et conseils pour les volets 1 et 2

- Respecter les délais pour la publication d'une action – Validité des actions pour le triennal
- Le choix du titre de l'action
- L'adéquation du public et du mode d'exercice
- Le choix pertinent de la méthode de DPC validée par la HAS, du format défini par l'ANDPC et de la durée
- Elaborer un résumé de l'action et la mettre en valeur
- Fournir un descriptif détaillé (ou déroulé pédagogique pour une FC) et le dispositif d'évaluation des impacts
- Rattacher des concepteurs et intervenants qualifiés
- Fournir un bibliographique pertinente et à jour
- Fournir les supports pédagogiques et outils attestant de la qualité des actions conçues

## Techniques & Outils pédagogiques

- Apports cognitifs synthétiques appuyés par diaporama
- Démonstration de conception à partir d'une action de FC proposée par un participant et mise en lien avec une action de type EPP ou GDR pour flécher un parcours de DPC
- Travaux en sous-groupes de reconfiguration d'actions de DPC (FC, EPP ou GDR) et/ou de repérage des écarts par rapport aux attendus de l'ANDPC
- Partage de pratiques et retour d'expérience sur de précédents dépôt et contrôles
- Accès à un mur de ressources pendant et après formation

## Les + de la formation

- Diagnostiquez pendant cette action votre offre d'actions et parcours de DPC et identifiez des améliorations rapides à apporter
- Appropriez-vous la méthodologie à partir d'actions proposées par les participants et travaillées en sous-groupes
- L'essentiel à retenir vous est fléché au moyen d'une carte mentale et d'une liste de messages clés.
- Bénéficiez d'un accès pendant 4 ans à un mur web de ressources très complet (diaporama, outils, arrêtés fixant les orientations, fiches de cadrage, fiches méthodes, ...) et mis à jour régulièrement.

## Tarif

[Nous consulter](#)

